



Retention PC pour exces sup à 50km/h

Par **vincentlot**, le **26/02/2014** à **10:12**

Bonjour,

Je me suis fais interpellé par la gendarmerie qui m'a retenu mon permis pour une vitesse à 152 km/h (retenu 144) au lieu de 90 km/h.

J'étais en moto et je suivais mon épouse et ma fille, elles en voiture (pour info, je les ai dépassées et me suis calé devant elles à 90 km/h).

Je veux bien, lors de mon dépassement, avoir un peu accéléré, mais de là à atteindre les 152 km/h annoncés, je n'y crois pas du tout. De plus, le gendarme m'ayant contrôlé ne m'a pas montré l'affichage de son outil EUROLASER Sagem et semblait pas sûr de lui car entre le relevé de la vitesse et le lieu de l'interpellation il y avait 5 km et de nombreuses routes permettant à un autre usager de la route de bifurquer.

Bref, j'attends mon avis de suspension de permis du préfet et ne sais quelle procédure entamer ?

Pouvez vous m'aider ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **27/02/2014** à **08:21**

Bonjour,

Voir les dossiers en post-it, un certain nombre d'entre-eux vous concernent et vous y trouverez vos réponses.

Par **vincentlot**, le **27/02/2014** à **11:55**

Bonjour Tisuisse

Je n'ai toujours rien reçu et par ailleurs je suis allé à la préfecture voir mon relevé de points pour mon permis et là, surprise, il me reste 2 points suite à des infractions bénignes (- 1 pt) et ce depuis 2005 (pour info, depuis 2005, j'ai parcouru 500.000 km et j'ai eu 8 infractions relevées de cet ordre).

Je voulais savoir si avant de receptionner une quelconque lettre du prefet je pouvais vite fait passer un stage pour faire remonter mon niveau de points.

Merci pour votre rapide réponse.

Par **Tisuisse**, le **27/02/2014** à **17:51**

Comme vous avez lu les dossiers en post-it, vous avez constaté que vous pouvez faire 1 stage par an, stage vous rapportant 4 points.